



# ANNEXE INSCRIPTION

Cher membre,

Nous entrons dans une nouvelle année et le SAM est heureux de vous présenter ses meilleurs vœux. Le comité a décidé de maintenir en 2009 les 2 modes de cotisation, à savoir la formule "Chèques de Caution" et la formule "Carte de Membre".

### **Formule "Chèques de Caution" :**

Les membres devront remettre au club lors de l'assemblée générale **4 chèques de 20 euros de caution** (pour les moins de 18 ans, 4 chèques de 10 euros).

L'année sera divisée en 2 périodes (du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin et du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre) ; la restitution des chèques se fera de la façon suivante :

		<b>Participation du membre à :</b>
<b>1<sup>ère</sup> période</b>	1 <sup>er</sup> janvier	Deux ½ journées d'entretien
	30 juin	+ 1 journée organisation course
<b>1<sup>er</sup> Juillet</b>	<b>⇒ Restitution ou encaissement des chèques 1<sup>ère</sup> période</b>	

		<b>Participation du membre à :</b>
<b>2<sup>ème</sup> période</b>	1 <sup>er</sup> Juillet	Deux ½ journées d'entretien
	31 décembre	+ 1 journée organisation course
<b>31 décembre</b>	<b>⇒ Restitution ou encaissement des chèques 2<sup>ème</sup> période</b>	

Si, durant une période, le membre n'a pas participé à un minimum de deux ½ journées d'entretien et une journée d'organisation de course, **deux chèques cautions seront encaissés**. Cela veut aussi dire que si un membre participe à deux ½ journées d'entretien et une journée d'organisation de course par période sa **cotisation 2009 est gratuite**.

Les membres devront s'inscrire aux ½ journées d'entretien ou journées d'organisation de course auprès du répondeur du SAM (**03.89.81.46.98** ou au **06.17.67.49.91**) au minimum **1 semaine** avant les dites journées, ceci afin d'organiser au mieux les journées de travail.

**ATTENTION :** Il appartient à chaque membre d'avertir lui-même le club de sa participation ou de son absence aux journées de travail planifiées. Vous comprendrez aisément que le Comité Directeur n'est pas en mesure de solliciter tous les membres pour chacune des journées de travail.

Toute participation non planifiée ne sera pas prise en compte lors de la restitution des chèques.

Pour tout nouveau membre, le nombre de chèques sera limité à 2 chèques de caution ( de 20 euros chacun pour les adultes et 10 euros chacun pour les moins de 18 ans).

### **Formule "Carte de Membre" :**

Cette formule vous permet de rédiger un chèque unique ( qui sera encaissé de suite en début d'année) d'un montant de 80€ pour les personnes majeures ou de 40€ pour les moins de 18 ans.

La cotisation donne accès aux infrastructures du SAM sans contrepartie.

**Une fois le chèque encaissé, il ne sera plus possible de revenir au système des chèques caution pour l'année en cours**

La date limite d'inscription au club des membres actuels est fixée au 15 mars 2009; au-delà de cette date une demande d'inscription écrite ainsi qu'une plus value de 20€ sera demandée, le comité se réservant le droit d'admission du membre demandeur.

En espérant que ces dispositions permettront au club de poursuivre son développement, le comité souhaite à tous les membres du SAM une année pleine de succès.

**Le Président**

**L. MILLE**